

WEBINAIRE PESTICIDES 10 SEPTEMBRE 2024 : RETOURS SUR LES QUESTIONS POSÉES DANS LA CONVERSATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Date de dernière modification : 17 février 2025

CERTIPHYTO

Le certificat est-il délivré à chaque agent ou à la collectivité ?

➔ Le certificat est individuel, il est **délivré à chaque agent** des collectivités. Voir par exemple la [fiche prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot](#).

Texte réglementaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024686203/>.

METABOLITES

Les métabolites sont-ils évalués dans l'Autorisation de Mise sur le Marché ? Quels sont les effets des métabolites à long terme dans la nature ?

➔ Il faut savoir que l'on distingue deux « catégories » de métabolites :

- **les métabolites pertinents**, déterminés à l'aide de critères d'activité biologique, de génotoxicité et de risque toxicologique. Leur concentration doit respecter le seuil de 0,1µg/L pour les eaux souterraines et les eaux potables ;
- **les métabolites non pertinents**, qui sont tous les autres métabolites. Leur concentration dans les eaux potables doit respecter une valeur indicative de 0,9µg/L.

L'autorisation des substances actives des pesticides ainsi que la mise en marché des produits pesticides dans l'Union européenne sont régies par le [Règlement européen n° 1107/2009](#). Les fabricants doivent fournir des études de dégradation de la substance active **afin d'identifier si des métabolites se forment au contact de l'environnement**. Si tel est le cas, une évaluation doit être fournie dans le dossier du metteur sur le marché. **Celle-ci doit comporter obligatoirement trois tests de génotoxicité in vitro pour évaluer la pertinence des métabolites uniquement pour ceux dont la concentration dépasserait, d'après les modèles, la concentration de 0,1µg/L pour les eaux souterraines ; cela constitue la seule obligation d'évaluation des métabolites.**

D'autres études peuvent être fournies en option, telles que celles provenant de la littérature scientifique évaluée par des pairs, des données sur l'activité par rapport à la molécule mère, ou encore des tests de niveaux de non-toxicité d'exposition au produit, qui permet d'augmenter les seuils réglementaires de pollution dans les eaux souterraines.

Les méthodes de tests utilisés sont généralement moins onéreuses et approfondies que celles utilisées pour les substances actives et, comme pour celles-ci, elles ne considèrent pas les mélanges de substances, qui sont pourtant constatés dans la nature. Les conclusions soulèvent généralement l'insuffisance de données de toxicité et un manque de robustesse pour les données génotoxiques. Pourtant, des travaux sur les effets indésirables des métabolites existent, mais ils sont écartés par les industriels et les autorités réglementaires car non conformes aux protocoles d'expérimentations. Enfin, l'état des connaissances évolue, et un métabolite non pertinent n'est pas nécessairement sans danger.

Une fois dans la nature, la surveillance réglementaire des pesticides dans les eaux intègre le suivi des concentrations de certains métabolites de pesticides. Chaque Agence Régionale de Santé (ARS) liste pour chaque territoire les métabolites à détecter ; cela concerne très peu de métabolites. Pourtant, les molécules les plus fréquemment retrouvées dans les unités de distribution d'eau potable en situation de non-conformité sont des métabolites de pesticides.

Pour en savoir plus :

https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2018/02/homologation_industrie_ecrit_ses_regles_050218_finale.pdf

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAU2015SA0252.pdf>

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2022_qualite_edch_pesticides.pdf

<https://www.generations-futures.fr/actualites/metabolite-pesticides-iceberg/dossier-metabolites-iceberg-vf-online/>

<https://www.anses.fr/fr/content/pesticides-dans-eau-du-robinet>

<https://www.generations-futures.fr/faq/donnee-mise-marche-metabolite/>

CHIFFRES SUR LA DISPERSION DES SUBSTANCES UTILISEES POUR LE TRAITEMENT DE SEMENCES

➡ Dave Goulson, 2013 : <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1365-2664.12111>

NODU ET CMR

➡ Les données les plus récentes ont été publiées par le ministère de la santé et datent de 2022 : [Une nouvelle stratégie nationale en construction sur les produits phytopharmaceutiques, pour la réduction des effets sur la santé et l'environnement, et pour l'adaptation des techniques de protection des cultures - Ministère de la santé et de l'accès aux soins\(sante.gouv.fr\)](#).

On peut retrouver la liste des substances classées CMR sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) : [Liste des substances chimiques classées CMR - Outil - INRS](#).

HRI1

Qui a inventé l'indicateur HRI1 ?

➔ L'article 15 de la [directive européenne 2009/128](#) qui instaure « un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable » prévoit la mise en place d'indicateurs de risque harmonisés, qui ont été [définis en 2019](#).

PRESENTATION DU SECRETARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DE JUILLET 2024

➔ Lien vers le support de présentation : [SGPE Pesticides bilan.pdf](#).

PESTICIDES DANS L'AIR

➔ Le réseau Santé Environnement de FNE travaille sur le sujet de l'exposition des personnes aux pesticides dans l'air et sur le manque d'information à ce sujet. Si la thématique vous intéresse et que vous souhaitez contribuer au projet n'hésitez pas à contacter Marie-Blanche Personnaz, experte "pesticides dans l'air" au réseau santé environnement : marie-blanche.personnaz@fne.asso.fr

Le réseau Atmo France avec les AASQA, Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, et l'Ineris, a lancé en 2021 un [suivi annuel et national des pesticides dans l'air](#), polluants non réglementés à ce jour. Ce suivi concerne 18 sites et est orienté sur l'exposition générale de la population et non l'exposition des riverains. Il n'existe pas de plan de surveillance nationale sur le tout le territoire français tel que cela est fait pour les particules fines. Voici quelques exemples d'initiatives d'AASQA récoltant des données sur les pesticides depuis plusieurs années sans coordination nationale :

- Atmo Grand Est Grand Est pilote [l'Observatoire régional des pesticides](#), et dédie cette année une nouvelle station de mesures au suivi des gaz et polluants atmosphériques en lien avec le secteur agricole : <https://www.atmo-grandest.eu/actualite/air-climat-et-agriculture-implantation-dune-nouvelle-station-de-mesures> ;
- En région sud, Atmo Sud suit environ 70 substances actives, chaque année. Les mesures ont débuté dès [2012](#), se sont poursuivies en [2016-2017](#) avec un [focus sur le glyphosate et deux de ses métabolites](#). D'autres ressources disponibles sur le [site d'AtmoSud](#) ;
- Atmo Occitanie a lancé le 18 octobre une [page web interactive](#) des données Pesticides et Air-Climat-Energie des territoires d'Occitanie ;
- Atmo Nouvelle-Aquitaine met à disposition ses [données de mesure des pesticides](#) etc.....

Par ailleurs, une [étude lancée en 2021](#) s'intéresse à l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes, et prend en compte l'air en tant que source d'exposition. Le rapport complet des résultats de l'étude PestiRiv sera publié sur les sites internet de Santé publique France et de l'Anses en 2025.

PROTECTION DES RIVERAINS

Quels sont les droits des particuliers pour se protéger des pesticides (pulvérisation dans les champs par exemple)? Quid des chartes d'engagements départementales des utilisateurs agricoles des produits phytopharmaceutiques ?

➔ La directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 prévoit l'obligation d'adoption de restriction ou interdiction de l'usage de pesticides dans des zones utilisées par les groupes vulnérables, dont les riverains des zones traitées. Face à une absence de transposition dans le droit français, un recours a été engagé par plusieurs associations, dont Eau et Rivières de Bretagne, ce qui a conduit le Conseil d'Etat à imposer le 26 juin 2019 un cadre protecteur, avec un arrêté ministériel qui date du 27 décembre 2019. Cet arrêté oblige tout utilisateur de pesticides à respecter une distance minimale d'application vis-à-vis de la limite de propriété d'une zone attenante au bâtiment habités et des parties non bâties à usage d'agrément contigus à ces bâtiments (pour simplifier, les jardins). En l'absence d'une distance qui est spécifiée dans l'autorisation de mise sur le marché, les distances sont de **10 mètres pour les cultures hautes** (arboriculture, viticulture, arbres, arbustes, bananiers, houblon...) et de **5 mètres pour les cultures basses** (céréales, maraîchage...). Pour les produits CMR 2 (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), on a une **distance incompressible d'au moins 20 mètres, qui peut aller jusque 5000 mètres** en fonction des produits concernés. Ces distances peuvent encore être réduites dès lors qu'on a un matériel qui limite la dérive, notamment via des buses anti dérivés, et qu'on a l'adoption d'une charte d'engagement des utilisateurs de pesticides. Ces chartes départementales, prévues par loi EGALIM du 30 octobre 2018, permettent de réduire les Zones de Non-Traitement (ZNT) sous certaines conditions :

- Doivent prévoir des modalités d'information préalable des riverains (ajouté suite à un contentieux associatif) ;
- Doivent inclure des modalités de dialogue et de conciliation entre utilisateurs et habitants concernés ;
- Doivent être couplées à une obligation d'utilisation de buses anti-dérive.

Le respect de ces conditions permet de **réduire la distance de 10 mètres à 5 mètres pour cultures hautes, et de 5 mètres à 3 mètres pour cultures basses.**

Les chartes ont été adoptées en deux fois, en 2020 puis 2022 dans la plupart des départements, suite à des contentieux engagés notamment par des associations du mouvement FNE, notamment pour absence de modalités d'information préalable des riverains.

Pour en savoir plus :

Regarder l'enregistrement du webinar 2 sur la réglementation.

<https://fne.asso.fr/communique-presse/pesticides-et-sante-si-l-etat-n-agit-pas-nous-agissons>

<https://sentinellesdelanature.fr/uploads/guide/d-distance-pesticides.pdf>

ACTIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

De quels moyens dispose FNE pour faire pression sur le politique et les lobbies pour inverser les choses ?

➔ France Nature Environnement utilise de nombreux leviers et modes d'action du plaidoyer : expertise, relations décideurs, relations médias, mobilisation publique. La force de FNE, c'est son implantation territoriale et les bénévoles qui s'investissent dans les associations du mouvement. Retrouvez sur le site internet de FNE les contacts des associations territoriales et nationales : [Associations adhérentes | France Nature Environnement \(fne.asso.fr\)](https://fne.asso.fr).

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Comment est calculée la production d'aliments gaspillés et de quoi parle-t-on ?

➔ Cette page du ministère de l'agriculture présente des informations générales, et le chiffre sur le gaspillage alimentaire de l'année 2022, 9,4 millions de tonnes de déchets alimentaires : <https://agriculture.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-des-nouvelles-donnees-pour-la-france>.

COUVERT PERMANENT

Le couvert permanent nécessite-t-il des pesticides ?

➔ Le couvert végétal permanent est l'une des pratiques qui permet de combiner protection du sol et performance du système. La couverture végétale du sol, qui peut être composée de légumineuses, peut intervenir entre deux cultures, ou de façon pérenne toute l'année sur la parcelle. Cela permet de maîtriser l'enherbement et ainsi de limiter l'emploi d'herbicides, d'apporter de la fertilité au système et d'améliorer globalement la santé et la vie du sol.

Pour en savoir plus : <https://fne.asso.fr/actualites/sols-agricoles-terreau-des-productions-alimentaires-et-solution-pour-le-climat>

DIGESTATS

Y a-t-il des études sur les molécules que l'on retrouve dans les digestats épandus issus de la méthanisation ?

➔ Les molécules retrouvées sont fonction des différents systèmes, et varient notamment selon la composition des matières injectées dans le digesteur et des conditions de dégradation, impactant ainsi la composition du digestat lui-même. Néanmoins, de nombreuses questions se posent quant à la composition des digestats et leurs effets sur les organismes du sol, leur infiltration dans les nappes phréatiques et notamment des polluants tels que des résidus d'antibiotiques ou des bactéries antibiorésistantes, ou encore la disponibilité biologique des éléments minéraux pour les organismes végétaux. Pour en savoir plus : <https://valor-pro.hub.inrae.fr/presentation-de-l-observatoire-soere-pro>

ANTIFOULING

Avez-vous des données scientifiques sur l'impact des antifouling sur le milieu marin ?

➔ Au réseau agriculture et alimentation, nous ne travaillons pas sur ce sujet. Néanmoins vous pourrez trouver des éléments dans les données de l'étude menée par l'OFB et

Finistère 360° : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/antifouling-les-bons-gestes-pour-limiter-la-pollution> ; <https://professionnels.ofb.fr/index.php/fr/econaviguer-antifouling>

IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTE HUMAINE

Disposez-vous des statistiques de la prévalence des cancers sur les différentes catégories de publics exposés ?

➔ D'après les données de l'expertise collective de l'Inserm de 2021,

Cancers de l'enfant : Environ 1700 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chaque année chez les enfants de moins de 15 ans. Le taux d'incidence est stable en France depuis 2000. Les méta-analyses récentes confirment **l'augmentation du risque de leucémie aiguë et du risque de tumeurs du système nerveux central** chez les enfants lors d'une exposition maternelle aux pesticides pendant la grossesse liée à un usage domestique et lors d'une exposition pendant l'enfance. Concernant la *santé respiratoire* (fonction ventilatoire, asthme, BPCO, bronchite chronique, symptômes respiratoires), **les résultats des études diffèrent**, et il est difficile de conclure. Pour les autres types de cancers, plus rares, les études sont insuffisantes pour pouvoir conclure sur le rôle de l'exposition aux pesticides. A l'heure actuelle, les études géographiques s'intéressant à la présence de cultures ou à la quantité de pesticides appliquée à proximité du domicile des enfants sont peu nombreuses et peu concluantes.

Cancers des agriculteurs : Différentes méta-analyses et cohortes sont disponibles pour cette catégorie. Les conclusions sont donc solides. Concernant les *tumeurs du système nerveux central*, les données montrent des **élévations de risque en lien avec l'utilisation des organochlorés et les pesticides de la famille des carbamates**. Pour les *lymphomes*, plusieurs substances ont été identifiées comme impliquées avec des niveaux de présomption forts : **les organochlorés (lindane et DDT notamment) et les organophosphorés (diazinon et malathion notamment)**. Concernant le *myélome multiple*, **un risque significativement élevé a été observé**, avec la difficulté de conclure sur des substances actives en particulier. Mais certaines méta-analyses de bonne qualité montrent des associations statistiquement significatives pour l'insecticide perméthrine (de la famille des pyréthriinoïdes), les CMR, le glyphosate. Pour les *leucémies*, au regard des résultats des études, qui rapportent toutes des associations entre le métier d'agriculteur.ice et/ou l'utilisation de substances particulières et le risque de leucémies, **la présomption d'un lien entre exposition professionnelle aux pesticides et leucémies reste moyenne**. Pour le *cancer de la prostate*, les travaux concluent à un **risque plus important** pour les populations résidant en milieu rural ou exerçant une activité professionnelle dans le secteur agricole. En particulier **l'exposition aux insecticides organophosphorés**. Des facteurs autres que les pesticides peuvent aussi entrer en jeu pour expliquer cet excès de risque. Pour le *cancer du sein*, **les données disponibles ne permettent pas d'établir de liens convaincants** entre l'exposition professionnelle ou environnementale à des pesticides et la survenue du cancer du sein. Pour les *cancers du rein et de la vessie*, **une élévation du risque a été observée** en lien avec certaines expositions agricoles à des pesticides (herbicides, DDT). Concernant la *santé respiratoire* (fonction ventilatoire, asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive, bronchite chronique, symptômes respiratoires), la littérature est abondante. Le risque de problèmes de santé respiratoire est **significativement plus élevé avec l'exposition professionnelle aux pesticides**, et en particulier pour une dizaine d'entre eux. Concernant les *pathologies thyroïdiennes*, les **connaissances actuelles sont limitées** pour évaluer l'effet des pesticides.

Par ailleurs, le **rapport d'activité pour l'année 2023 du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides**, qui garantit la réparation des dommages subis **lors d'une exposition professionnelle** (y compris les enfants exposés in utero), présente une **croissance continue des demandes**, avec près de 80% des dossiers ayant reçu un accord pour indemnisation. Les pathologies concernées sont la maladie de Parkinson, les troubles cognitifs, le lymphome non hodgkinien, la leucémie (y compris pour les enfants exposés pendant la grossesse), le myélome multiple, le cancer de la prostate, les problèmes de santé respiratoire, et pour les enfants exposés in utero les tumeurs cérébrales, les malformations congénitales et les altérations des capacités motrices, cognitives et sensorielles.

Population générale : Plusieurs études suggèrent une augmentation du risque de *cancer du rein ou de la vessie* en lien avec la **consommation d'une eau de boisson potentiellement contaminée par des dérivés arsenicaux agricoles ou avec la proximité résidentielle par rapport à des zones agricoles**.

Pour en savoir plus :

<https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/actualites/rapport-dactivite-du-fonds-2023/>

 Les données de l'Assurance Maladie présentent la prévalence de différentes pathologies et la répartition des effectifs sur le territoire français, pour différentes classes d'âge : <https://data.ameli.fr/pages/data-pathologies/>.